



**HAL**  
open science

## Guerre, conflits et violence collective. Dialogue franco-allemand du point de vue de la science politique

Johannes Becker, Benjamin Blänkner, Delphine Deschaux-Beaume

### ► To cite this version:

Johannes Becker, Benjamin Blänkner, Delphine Deschaux-Beaume. Guerre, conflits et violence collective. Dialogue franco-allemand du point de vue de la science politique. Guibert-Lassalle Anne, Lemaître Denis. Peut-on éduquer à la paix?, L'Harmattan, pp.222, 2009. halshs-00435478

**HAL Id: halshs-00435478**

**<https://shs.hal.science/halshs-00435478>**

Submitted on 24 Nov 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *Guerre, conflits et violence collective*

## *Dialogue franco-allemand du point de vue de la science politique*

*Professeur Dr. Johannes M. Becker, Benjamin Blänkner, Delphine Deschaux-Beaume*

*Johannes Becker, professeur d'université, enseigne la science politique à l'université de Marburg. Ses recherches au Centre d'études des conflits portent entre autres sur la défense européenne et l'étude des conflits.*

*Benjamin Blänkner, diplômé en science politique, travaille au Centre d'études des conflits de l'université de Marburg.*

*Delphine Deschaux-Beaume est doctorante en science politique à l'IEP de Grenoble, et rattachée au C2SD (Paris). Ses recherches portent notamment sur la genèse de la politique européenne de défense, la coopération militaire franco-allemande, la formation militaire.*

La science politique s'intéresse traditionnellement à l'étude des sociétés humaines et à l'analyse de leurs interactions tant internes qu'externes. La guerre représente l'une des problématiques centrales pour les communautés humaines, et un phénomène que les progrès de la technologie rendent aujourd'hui plus difficile encore à résoudre que par le passé. Près de cent millions de personnes ont trouvé la mort dans des conflits armés au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. Une manifestation d'une telle ampleur, et si intrinsèquement liée aux conditions mêmes de l'organisation sociale des Etats représente par conséquent pour les politologues une thématique fondamentale, analysée et pensée depuis de longues décennies, certes de façon relativement polémique.

Le thème de la guerre est pris au sens large en science politique, embrassant des questions aussi diverses que celles de pouvoir, d'éthique, de guerres justes et injustes, de conflits inter- et intraétatiques entre autres. Nous souhaitons, dans le cadre de ce bref article, souligner et éclairer quelques points à la lumière d'un dialogue entre politistes des deux rives du Rhin.

### *Guerre, conflit et violence collective en science politique*

*Professeur Becker, Monsieur Blänkner, qu'est-ce qui tout d'abord caractérise, selon vous, une perspective de science politique sur ce thème ?*

Depuis les années 1960, la science politique s'attache à analyser différents niveaux de l'action politique et du politique à travers les concepts de *Politics*, *Policy* et *Polity*, en les reliant entre eux. Bien que le modèle de l'Etat-nation subisse depuis la fin de la guerre froide un changement profond de signification, il demeure aujourd'hui encore un point de référence fondamental en science politique. Cette évolution, caractérisée par Brock et Albert comme un processus de dénationalisation ou de « défrontiérisation » (*Entgrenzungsprozess*) [Brock/Albert, 1995], manifeste surtout une perte relative de sens de l'Etat-nation du fait de la porosité (*Durchlässigkeit*) croissante des frontières. Le modèle westphalien stato-centré faisant coïncider Etat et territoire est en pleine transition depuis la fin du second conflit mondial, et plus encore depuis la fin de l'ère bipolaire. Ce mouvement est repérable par le biais de la divergence croissante entre les sphères politique, économique et sociale dans les

sociétés occidentales, qui s'accompagne d'une relative perte de contrôle de l'Etat sur la société.

Néanmoins un principe fondamental demeure inchangé: l'Etat-nation est encore au XXI<sup>ème</sup> siècle *de facto* le seul acteur de la scène interétatique à disposer du monopole légitime des ressources militaires. Le fait qu'il puisse employer ces ressources, sous l'autorité des principes du droit international par exemple, afin d'en légitimer l'usage en fait un acteur unique en son genre. Ce potentiel d'usage de la force est devenu davantage perceptible depuis la fin des années 1990, avec les exemples des guerres au Kosovo (1999) et en Afghanistan (2001).

### *Quelle est la généalogie du concept de guerre en allemand ?*

Le sens originel du terme *Krieg* (guerre) est celui de *ténacité, acharnement (Hartnäckigkeit)*, et de combat (*Streit*). D'une part, le verbe *kriegen* signifie *faire la guerre*, et d'autre part, il prend également le sens d'*obtenir* ou *recevoir*. Ce bref détour par les racines étymologiques du terme *guerre* constitue déjà une première façon de caractériser ce concept. La dimension économique n'est d'ailleurs apparemment pas absente de cette définition originelle. Initialement, en langage sanscrit, ce mot signifie également, de façon imagée, « le souhait d'avoir plus de vaches »<sup>1</sup>.

Même si le fait de tuer et blesser des êtres humains fait aujourd'hui l'objet évident de poursuites et de condamnations judiciaires et morales, de tels agissements individuels peuvent en temps de guerre, en situation de combat collectif, être perçus comme légitimes, soit non condamnables. Cette légitimation provient de ce que l'action des forces armées se produit de plus en plus dans le cadre d'alliances d'Etats, qui ne reconnaissent la faute individuelle qu'en cas de manquement au droit de la guerre. Ainsi les civils, c'est-à-dire les non-combattants, deviennent victimes de ces actes de violence.

Pour compléter ces éléments, précisons que dès l'Antiquité, Thucydide soulignait que la nature humaine est avide, ce qui a pour tendance de conduire fatalement l'homme à la guerre. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, Hobbes définissait également la guerre comme la résultante du penchant humain au conflit dans son *Léviathan* (1651), parlant même de guerre de tous contre tous. Sa formule « *homo homini lupus* »<sup>2</sup> visait à mettre en exergue la tendance à l'hégémonie, selon lui intrinsèquement liée au fonctionnement humain.

Au contraire, Emmanuel Kant pensait que la nature choisissait parfois la guerre comme un moyen d'atteindre de parvenir à ses fins : autrement dit, le bien commun serait susceptible de ressortir de la guerre dans la mesure où la guerre amène les Etats vainqueurs à devenir hégémoniques, et par la suite, à ériger un monde d'échanges libres, en particulier d'échanges économiques et commerciaux, monde pouvant dès lors aboutir à une union universelle d'Etats.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le stratège allemand Karl von Clausewitz [Clausewitz, 1998 ; 2006] désignait quant à lui la guerre comme un instrument politique permettant à une entité étatique de poursuivre ses relations politiques avec des Etats tiers par d'autres moyens. Le but de la guerre est ici davantage la soumission de l'adversaire *in fine* à une volonté politique de l'Etat dominant que sa destruction.

En France, la réflexion la guerre après la seconde Guerre Mondiale s'incarne tout particulièrement dans la pensée du politologue Raymond Aron. Dans son ouvrage *Paix et guerre entre les nations*, Aron propose une analyse de la guerre comme une voie vers la paix :

<sup>1</sup> Cf. <http://de.wikipedia.org/wiki/Krieg>

<sup>2</sup> La célèbre formule hobbesienne issue du *Léviathan*: « L'homme est un loup pour l'homme. »

« La paix naissant de la guerre, ce ne serait ni la première ni la pire des ruses de la Raison » [in Vennesson, Caplow, 2000 : 91]. La paix serait le but ultime de la guerre. Ce n'est pas le moindre des paradoxes ! Que veut dire Aron ? Il présuppose que la paix est en fait l'idée directrice de la politique ; la victoire constitue par conséquent un moyen potentiel pour y parvenir. Le politologue combine ici les notions de guerre juste et de guerre nécessaire déjà présentes chez Machiavel. Comme Max Weber, Aron conçoit la violence comme un moyen spécifique de l'Etat souverain, qui conduit toujours sa politique étrangère dans l'ombre de la guerre.

Raymond Aron est perçu, en science politique et en théorie des relations internationales, comme l'un des fondateurs du courant réaliste d'analyse de la scène internationale dans la sphère académique française, courant fondé notamment par l'allemand Hans Morgenthau<sup>3</sup>. La pulsion de domination au cœur des Etats structure l'état de la scène internationale. Et pour Aron, la paix de l'après-guerre est basée sur la *pax atomica*, c'est-à-dire qu'elle repose sur la balance atomique et la dissuasion nucléaire [Aron, 1984].

*A présent que nous avons défini les contours de la notion de guerre, quelles formes de guerre peut-on observer ?*

Il existe des formes multiples de guerre, dont on peut, de façon non exhaustive, dresser ici une typologie schématique [Meyers, 2000 ; Vennesson, Caplow, 2000] :

- Guerre civile
- Guerre défensive
- Guerre offensive
- Guerre préventive
- Guerre préemptive
- Guerre d'ingérence humanitaire
- Guerre nucléaire (stratégique/ tactique)
- Guerre limitée ; guerre totale ; guerre globale
- Guerre locale, ou au contraire mondiale
- Guerre « chaude » par opposition à « guerre froide »
- Guerre terrestre/ aérienne/ maritime
- Guerre économique
- Guerre révolutionnaire ; guérilla
- Guerre psychologique ...

*Quelles conditions doivent être remplies pour que l'on puisse parler de guerre ?*

Cela semble une démarche problématique que de se baser sur des faits et des données fixes, car dans les nouveaux conflits, comme dans ceux du Tiers Monde par exemple, il est bien souvent malaisé d'estimer les victimes parmi les combattants et la population civile. En outre, il ne fait guère de sens de ne pas décrire un conflit comme une guerre seulement parce qu'un certain seuil de victimes n'a pas été atteint (un chiffre de 1000 victimes par exemple) [Gantzel, 1997 : 258-259]. Il s'avère généralement difficile de définir une guerre selon des critères quantitatifs. Les types classiques d'acteurs engagés dans une guerre sont habituellement deux ou plusieurs Etats établis. Mais une condition au moins doit être remplie pour parler de guerre : les forces armées de l'une au moins des parties belligérantes doivent se trouver sous l'autorité politique d'un gouvernement légitime ; cela exclue donc les querelles privées de la catégorie « guerre ».

---

<sup>3</sup> Notamment avec son ouvrage *Politics among nations. The struggle for power and peace*, publié en 1948.

La guerre peut également être définie en fonction de la qualité des acteurs qu'elle oppose. Ainsi, dans un sens restrictif, la guerre serait un combat armé entre des Etats. Rousseau soulignait dans son *Contrat social* (1762) : « La guerre n'est point une relation d'homme à homme, mais une relation d'Etat à Etat, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement. »<sup>4</sup> [in Vennesson, Caplow, 2000 : 90] La volonté de recourir aux hostilités est généralement exprimée par les parties prenantes à une guerre ou un conflit armé, ou au moins par l'une d'elle. La Convention de La Haye (1907) précise d'ailleurs qu'il doit y avoir une déclaration explicite de guerre pour qu'une guerre ait lieu.

*Comment dès lors peut-on distinguer la notion de guerre de celle de conflit et de crise ?*

Contrairement aux conflits ou aux crises, les guerres se caractérisent par le fait d'une part, que les acteurs belligérants (au moins deux) présentent un minimum de coordination centrale et intentionnelle ainsi qu'une conduite de la guerre militarisée et orientée vers un objectif, et d'autre part, que les affrontements militaires manifestent une certaine continuité. Ce trait devient plus évident encore lorsque l'on délimite ces actions armées négatives. Ainsi les phénomènes de crise tels que les coups d'Etat, les attentats, les actions terroristes ou les massacres se distinguent de la notion de guerre par leur nature *sui generis*. Cela ne signifie toutefois pas que ce type spécifique d'événements ne peut pas advenir au cours d'une guerre, mais plutôt que leur présence ne constitue pas un critère suffisant pour parler de guerre. [Gantzel 1997: 259]. Toute l'ambiguïté du terme de « guerre contre le terrorisme » employée par le président Bush après les attentats du 11 septembre 2001 puise ici sa substance.

### ***Evolution des caractéristiques de la guerre au XXI<sup>ème</sup> siècle***

*Quels aspects témoignent tout particulièrement de l'évolution des caractéristiques de la guerre au tournant du 21<sup>ème</sup> siècle ?*

Depuis l'époque moderne, la guerre en Europe se caractérisait par des relations symétriques entre les belligérants (Etats), qui se respectaient mutuellement. Pour l'exprimer de façon provocante : la guerre interétatique est la guerre la plus développée par sa forme institutionnalisée de conduire le conflit dans le cadre de règles de droits spécifiques ; les adversaires, placés sur un pied d'égalité, se reconnaissent réciproquement. Au regard du déroulement du 20<sup>ème</sup> siècle, il paraît pertinent de considérer les guerres classiques entre Etats comme un mole historique initial du fait de leur récurrence.

Même si, comme évoqué plus haut, la participation de forces armées organisées étatique et/ ou gouvernées est une condition nécessaire pour pouvoir parler de guerre, d'autres acteurs entrent aujourd'hui en ligne de compte. Des acteurs para-étatiques (par exemple des unités paramilitaires autoproclamées) ou privés, notamment les cartels de drogue et leurs appareils répressifs, jouent un rôle croissant dans les nouveaux types de guerre. C'était notamment -et cela l'est toujours- le cas dans les guerres d'effondrement des structures étatiques en Afrique. Suite à la disparition de la situation internationale bipolaire en 1991 et les luttes consécutives pour le pouvoir politique, des conflits latents à facettes religieuses ou ethniques ont explosé avec une violence inconnue jusque là et ont abouti à des guerres civiles sanglantes, allant même jusqu'au génocide au Rwanda en 1995. [Münkler, Herfried, 2002 : 48 et suiv.].

Du côté de la science politique française, et notamment de relations internationales au sein de cette discipline, Raymond Aron évoquait dans les années 1970 l'impact de l'arme nucléaire

---

<sup>4</sup> Übersetzung : „Krieg ist nicht eine Beziehung von Mensch zum Mensch aber eine zwischenstaatliche Beziehung, in welcher die privaten Menschen nur zufällig Gegner sind.“

qui rendait selon lui la paix impossible et la guerre improbable [Aron, 2006]. Le politologue Ghassan Salamé (CERI, Sciences Po) souligne de son côté que les Etats dominants tendent de nos jours à privilégier des stratégies d'évitement ; par conséquent les guerres contemporaines s'expliqueraient davantage par les ambitions régionales des puissances moyennes ou par l'exportation de conflits armés que par les velléités de puissance des hégémons.

Pierre de Senarclens estime que la violence de l'après guerre froide résulte de la marginalisation croissante de certains groupes sociaux directement affectés par la globalisation ; dès lors, ces conflits diffèrent des conflits interétatiques définis par la Charte des Nations Unies et se caractérisent par le fait qu'ils apparaissent à la périphérie des principaux courants d'échanges économiques, et à l'intérieur de pays dont les structures politiques sont fragiles [in Vennesson, Caplow, 2000]. Et Pierre Hassner montre une évolution des conflits à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle qui a vu se multiplier les cas de « nettoyages ethniques » [Hassner, 1995].

*Tous ces éléments permettent de dresser certaines caractéristiques fondamentales des nouvelles formes de guerre au XXI<sup>ème</sup> siècle, et rapprochent par là même la notion de guerre de celles de conflit et de violence collective plus largement. Mais qu'est-ce qui justement permet de distinguer ces « nouvelles guerres » ?*

Ces « nouvelles guerres » se manifestent en nombre depuis les années 1990, et vont même croissant avec le tournant du XXI<sup>ème</sup> siècle. Leur longue durée, leur lien fort avec la violence et les forces armées, mais en même temps leur faible niveau de combats militarisés leur vaut le label de « Low Intensity Conflict », c'est-à-dire conflits de basse intensité. Ces nouvelles guerres se caractérisent aussi par la présence d'acteurs infraétatiques et irréguliers organisés de façon décentralisées ou en réseau (Afrique, Asie du Sud-Est). Sur la base de leurs structures opaques, ils parviennent à mobiliser des supports importants, ce qui leur confère une supériorité dans les régions isolées. [Wandiger, 2001] Quelques exemples de ces nouveaux types d'acteurs sont, entre autres, les *Warlords* (« seigneurs de la guerre »), les groupes de guérilla, les firmes de mercenariat et les réseaux terroristes transnationaux. Bien que les conflits se déclenchent souvent autour de débats économiques aujourd'hui, les tensions ethno-culturelles et/ ou les oppositions religieuses sont devenues tout aussi palpables dans le cas des Balkans ou de l'Afghanistan, comme catalyseurs à ne négliger sous aucun prétexte dans l'analyse. Ces tensions sont utilisées comme sources de motivation et de légitimation et semblent avoir pris le relais des idéologies sociales révolutionnaires.

En général, ces nouvelles guerres ont également pour propriété de toucher fortement les populations civiles. Cet élément apparaît au travers des statistiques et des bilans de victimes, et montre une tendance inverse par rapport aux guerres classiques: alors que 90% des victimes des guerres classiques étaient des soldats, 80% des victimes des nouvelles guerres sont maintenant des civils. Ces chiffres tiennent d'ailleurs compte des conflits intraétatiques.

Pour résumer : les nouvelles guerres se distinguent essentiellement par deux traits principaux : d'une part, par la privatisation et la « commercialisation » de la conduite de la guerre. Les parties belligérantes frappent concrètement les besoins économiques des populations pour la poursuite des actions de guerre. D'autre part, l'asymétrie des combats est devenue symptomatique. Des adversaires totalement différents tant au niveau de la conduite de la guerre que de l'organisation se font face dans ce type de guerres. Il est inquiétant de constater que ces nouveaux acteurs font bien souvent peu de cas des règles conventionnelles, telles que le droit international par exemple. [Münkler, 2002: 7-28].

On observe aussi une diminution des guerres et conflits interétatiques depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, mais il semble en revanche que les guerres civiles soient devenues une forme dominante de conflit depuis les années 1990.

*Peut-on distinguer un modèle de déroulement typique de la guerre ? Quelles en seraient les phases, si tel est le cas ? Comment une guerre prend-elle fin ?*

Il n'y a pas de bataille décisive finale dans ces nouvelles guerres. Les théâtres de guerre couvrent de vastes territoires et ne font plus de différence entre le front, l'arrière ou la patrie. La guerre interétatique classique connaissait un début (la déclaration de guerre) et une fin (la signature de l'armistice). Des arrangements juridiques clairs ne sont plus aujourd'hui repérables pour les guerres contemporaines. Au contraire, nombre de guerres de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle ont justement repris après la signature d'armistices et de traités de paix. Il est devenu souvent impossible de délimiter précisément une guerre dans le temps de nos jours. [Münkler, 2002: 25] Le conflit israëlo-palestinien en fournit un exemple patent. L'asymétrie entre les parties belligérantes est telle qu'elle rend quasiment impossible la conclusion d'accords conventionnels, ou du moins ces accords ne revêtent qu'un caractère contraignant minime pour les parties prenantes du conflit.

Pour poursuivre l'argument, il existe une multiplicité de causes à prendre en considération dans une guerre. Au V<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ, Thucydide expliquait par exemple le déclenchement de la guerre du Péloponnèse qui opposa Sparte et Athènes par la crainte que la puissance athénienne suscitait à Sparte. [Venesson, Caplow, 2000 : 23-161]

Certaines causes peuvent être de nature psychologique (K. Waltz, *Man, the State and War*, 1959), ou même culturelle<sup>5</sup>. Les causes d'une guerre sont par ailleurs susceptibles de puiser leur origine dans les processus décisionnels qui ont cours dans au sein des Etats : I. Janis [1972] a montré que des dynamiques de groupes restreints peuvent favoriser certaines décisions, dont celle d'entrer en guerre, en accentuant notamment la recherche du consensus plus que l'effort d'efficacité de la décision.

Mais pourquoi certains Etats ont-ils plus que d'autres une propension à la violence ? L'hypothèse du rôle des différents types de régimes politiques est ici intéressante à examiner. Pour Kant, les démocraties se font rarement la guerre entre elles (*Projet de paix perpétuelle*, 1795). La paix démocratique tend à devenir un processus cumulatif, dans la mesure où de plus en plus d'Etats souscrivent à trois principes fondamentaux d'un traité fictif: être une république, établir avec les autres Etats une union fédérale pacifique, et régir cette union par une « loi cosmopolite ». Dans les années 1960, K. Deutsch évoquait une « communauté de sécurité » entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, basée sur le respect de principes communs, de normes et de valeurs partagées [Deutsch, 1953].

Le niveau de stabilité politique des structures étatiques, le système économique interne, les caractéristiques démographiques et géographiques, l'histoire des engagements antérieurs de l'Etat dans des conflits armés et la situation du système international entrent naturellement aussi en ligne de compte lorsque l'on cherche à identifier les raisons d'une guerre. L'école réaliste en relations internationale (Morgenthau, puis les néoréalistes avec K. Waltz) décrit le système international comme un équilibre des puissances (*balance of power*), dans lequel l'hégémon tend à favoriser la paix en jouant un rôle stabilisateur au niveau international, tandis que la parité entre puissances conduirait fatalement au conflit, chacune cherchant à devenir hégémonique. [Roche, 1997 ;1999].

*Quels sont les buts d'une guerre ?*

---

<sup>5</sup> L'anthropologue Margaret Mead écrit en 1940: « La guerre n'est qu'une invention, pas une nécessité biologique » (in Vennesson, p. 127).

Les guerres peuvent poursuivre des finalités diverses. Et les desseins affichés officiellement ne coïncident pas toujours nécessairement, ou pas exclusivement, avec les buts recherchés. Pour généraliser cette remarque de façon un peu cynique, on pourrait avancer que la guerre constitue une « solution » entre les intérêts divergents de deux ou plusieurs acteurs qui ne sont pas disposés à résoudre leurs conflits d'intérêts par la voie diplomatique.

Les objectifs de guerre les plus classiques sont essentiellement l'extension territoriale, la conquête d'espace (colonies), ou de façon plus abstraite, l'accroissement de la sphère d'influence d'un Etat. Il s'agissait jadis -et il s'agit toujours-, à côté de cette aspiration conquérante, d'acquérir et de garder le contrôle et la possibilité d'une exploitation propre de différentes ressources. Tant dans les guerres interétatiques que dans les conflits intraétatiques, l'enjeu réside en la sécurisation de ressources stratégiques. A l'heure actuelle, ce sont essentiellement les gisements de pétrole et de gaz. Mais à l'avenir, il pourrait bien se produire une tendance croissante au conflit pour le contrôle de l'eau en tant que ressource vitale. A ces fins matérielles, contingentes, viennent s'ajouter l'imposition et l'application des principes généraux de droits de l'Homme comme but central de guerre aujourd'hui. Même si ces intentions peuvent aussi soulever des critiques justifiables autour de l'ingérence, comme cela a pu être le cas dans les conflits récents en ex-Yougoslavie et en Afghanistan, la guerre est dans ces cas-là, au moins, conduite sous l'autorité juridique de la Charte des Nations Unies [Wadinger, 2001].

Pour pousser plus loin ce « voyage aux sources de la guerre » [Joxe, 1991], un conflit armé peut en outre s'appuyer sur la théorie de l'utilité espérée de la guerre: cette théorie énoncée par Bueno de Mesquita en 1981 [Vennesson, Caplow, 2000 : 129] postule que les Etats ou les gouvernements se livrent à un calcul coûts/bénéfices de la guerre afin d'améliorer leur position internationale. Selon le résultat du calcul, le statu quo peut parfois apparaître comme une solution moins appréciable que le conflit si l'Etat estime qu'il n'a rien à perdre.

Cette question des finalités de la guerre rejoint une autre interrogation essentielle : celle de la légitimité de celle-ci et de la prise en compte de l'éthique.

### *Guerre et éthique: la guerre peut-elle être légitime ?*

*A quel titre peut-on considérer la conduite d'une guerre comme légitime, ou justifiable ?*

La Charte des Nations Unies de 1945 a pour principe fondateur d'empêcher la violence d'éclater sur la scène internationale. Elle dispose néanmoins clairement qu'en cas de légitime défense, l'usage de la violence à l'encontre d'un agresseur peut être légitimé. Ce principe est l'objet de l'article 51 du Chapitre VII de la Charte, qui dispose : « Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. »<sup>6</sup>

Dans son ouvrage *Guerres justes et injustes* (1999), M. Walzer défend la thèse selon laquelle un Etat a le droit de poursuivre ses propres buts de guerre justifiables. Il distingue pour cela

---

<sup>6</sup> Texte intégral de la Charte disponible sur le site de l'ONU : [www.uno.org](http://www.uno.org)



deux cas principaux : la guerre préventive (mais comme le démontre l'histoire, et tout particulièrement l'histoire récente avec l'exemple irakien en 2003, les conditions d'une telle entrée en guerre demeurent rarement réunies) ; la guerre d'ingérence afin de venir en aide à des populations civiles menacées et de rétablir le *statu quo ante* (exemples récents du Kosovo en 1999 en particulier, ou de la lutte contre les Talibans en Afghanistan). Dès le Moyen-Age, Grotius distinguait le *jus ad bellum* (droit de faire la guerre) du *jus in bello* (conduite juste de la guerre, selon des règles établies) ; la guerre serait juste par ses causes ou ses moyens si elle est dépourvue d'esprit de vengeance. La légitime défense, soit le droit à la résistance et à la riposte à une agression, représente pour Grotius un droit imprescriptible. De même, Saint-Augustin désignait au XIII<sup>ème</sup> siècle la guerre de légitime défense comme une guerre moralement justifiable.

*Si nous tâchons à présent de tracer une perspective générale, comment peut-on à l'avenir se représenter la guerre ? Quels sont les tenants et les aboutissants principaux d'une analyse de la notion de guerre à l'avenir, et sur quels éléments peuvent-ils s'appuyer ?*

La dernière décennie nous donne à voir un accroissement constant des guerres de toutes sortes qui prétendent se baser sur les droits de l'Homme et leur préservation, et sont conduites selon ces objectifs. La question de l'ONU comme forum de résolution des catastrophes humanitaires et des conflits a gagné de l'ampleur depuis la fin de la guerre froide. L'intervention volontariste et partiellement sans scrupule en ex-Yougoslavie ou en Afghanistan sont ici les premiers exemples à convoquer, et ce de façon critique. C'est pourquoi nous souhaiterions, en guise de conclusion, saisir l'opportunité de formuler une mise en garde, ou plutôt une exhortation à la réflexion, qui trouve tout son sens dans le cadre d'un ouvrage sur l'éducation à la paix. Nous citons ici les prémices formulées par Johannes Becker à l'occasion de l'Initiative pour la Paix de Giessen en mars 2006 :

- « Avec l'instrument militaire, on ne peut résoudre aucun problème politique ou social; en règle générale, la violence engendre la violence. Là où l'emploi des forces armées s'est avéré nécessaire, il faut remonter à la genèse du conflit et s'interroger : cela aurait-il été évitable ?
- C'est une illusion de vouloir « établir » ou « maintenir » la paix justement par des moyens militaires et des équipements armés. La formation militaire a d'autres objectifs.
- L'Allemagne, l'Union Européenne tout comme les pays industrialisés ne sont plus à défendre militairement, ni contre la „terreur“ (cf. 11 septembre), ni contre des attaques militaires conventionnelles (ces Etats sont toutefois extrêmement vulnérables du fait l'ensemble de leur infrastructure de télécommunication et d'informatique en réseau). Aux Etats-Unis, la *Strategic Defence Initiative* (SDI) a échoué en son temps, et il en va de même aujourd'hui pour la *National Missile Defence* (NMD). Mais avant d'échouer, de telles initiatives ruinent non seulement leur propre économie mais aussi celle des autres pays.
- Même les guerres offensives ne paraissent plus aujourd'hui gagnables – les trois dernières ont déplorablement échoué: le Kosovo en 1999, l'Afghanistan en 2001, l'Irak en 2003. Ces guerres en particulier ont entraîné d'immenses dommages économiques, physiques et psychiques dans les Etats concernés.
- Le monopole de la violence doit être confié à l'ONU, en d'autres termes soustrait aux intérêts nationaux ou à ceux des alliances militaires. L'ONU doit librement être démocratisée: au lieu de conférer un siège permanent au Conseil de Sécurité à la République Fédérale ou au Japon, il est devenu impératif de représenter les Etats d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie et également des représentants des Etats islamistes. »

En souscrivant à ces remarques conclusives, il semble, d'un point de vue français –sans doute partiellement représentatif- que l'idée d'un siège unique pour l'Union Européenne au Conseil de Sécurité des Nations Unies soit une excellente voie afin de pouvoir mettre en œuvre cette représentativité pour laquelle plaide M. Becker. Et surtout, comment, mieux que par l'éducation, passer de la guerre à la paix ?

(Traduction de l'allemand : Delphine Deschaux-Beaume)

## *Bibliographie*

Aron, Raymond (1984), *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, Coll. « Liberté de l'esprit », (1<sup>ère</sup> éd. : 1962).

Becker, Johannes M. (2006): *Führt der Westen Krieg gegen den Iran? 12 Thesen und 8 Prämissen*, im Internet unter: <http://www.uni-kassel.de/fb5/frieden/regionen/Iran/becker.html>

Brock, Lothar/Albert, Mathias (1995), *Entgrenzung der Staatenwelt. Zur Analyse weltgesellschaftlicher Entwicklungstendenzen*. In: *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, 2: 2, 259-285

Clausewitz, Carl (von) (2006), *De la guerre*, traduction de Nicolas Waquet, Paris, Éditions Rivage poche, 2006.

Clausewitz, Carl (von) (1998), *Théorie du Combat*, préface de Thomas Lindemann, Paris, Economica.

Gantzel, Klaus Jürgen (1997): *Kriegsursachen – Tendenzen und Perspektiven*. In: *Ethik und Sozialwissenschaften – Streitforum für Erziehungskultur*. Heft 3. Westdeutscher Verlag, S. 257-266

Hassner, Pierre (1995), *La violence et la paix. De la bombe atomique au nettoyage ethnique*, Paris, Editions Esprit.

Janis Irving, (1972), *Victims of the groupthink : a psychological study of foreign-policy decisions and fiascoes*, Boston, Houghton Mifflin.

Joxe, Alain (1991), *Voyage aux sources de la guerre*, Paris, PUF.

Article « Krieg », Wikipedia: <http://de.wikipedia.org/wiki/Krieg>

Meyers, Reinhard (2000), *Politik*, 8. Aufl. Stuttgart: UTB, 416-448. (9. Auflage 2005)

Münkler, Herfried (2002), *Die neuen Kriege.*, Schriftenreihe Bd. 387. Bundeszentrale für pol. Bildung. S. 7-57

Roche Jean-Jacques (1997), *Théorie des relations internationales*, Paris, Montchrestien, Coll. « Clefs Politique ».

Roche, Jean-Jacques (1999), *Relations internationales*, Paris, LGDJ.

Waltz, Kenneth (1959), *Man, the State and War : a theoretical analysis*, New York, Columbia University Press,.

Walzer, Michael (1999), *Guerres justes et injustes : argumentation morale avec exemples historiques*, trad. par Simone Chambon et Anne Wicke, Paris, Belin, (éd. Originale : 1978).

Wandinger, Thomas M. (2001), *Ursachen von Konflikten und Kriegen im 21. Jahrhundert. Konsequenzen für Industriestaaten*. In: *Aus Politik und Zeitgeschichte*, B 20/2001, S. 6-16

Vennesson, Pascal, Caplow, Theodore (2000), « *La guerre* » (partie 2), in *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, Collection « U », pp. 87-162.

Zangl/Zürn (2003), *Frieden und Krieg*. Suhrkamp. Frankfurt  
*Theorien der internationalen Beziehungen*, in: Woyke, Wichard (Hg.), *Handwörterbuch Internationale*